

L'avancement de l'accessibilité du cadre bâti

Journée accessibilité aux personnes handicapées
29 novembre 2018

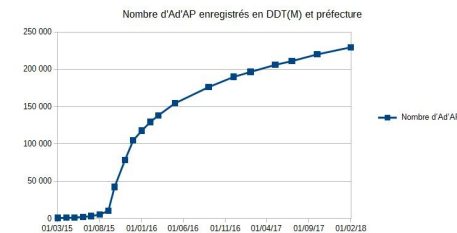


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Le dispositif Ad'AP en chiffres

- **1er janvier 2015 : moins de 50 000 ERP existants**
 - mis en accessibilité dans le cadre de la loi du 11 février 2005
- **1er mai 2018: plus d'1 000 000 d'ERP dans le dispositif :**
 - Accessibles* : 350 000
 - Prorogation : 69 500
 - Ad'AP : 588 500
- **MAIS**
 - Les gestionnaires des ERP de 5ème catégorie sont très insuffisamment entrés dans la démarche.
 - L'enjeu à ce jour est de les recenser et de les accompagner dans la démarche
 - Il faut leur apporter une information ciblée et personnalisée
 - Il faut les aider à faire leur Ad'AP
 - Il faut valoriser l'accessibilité et la rendre visible



*: parce que construits ou ayant réalisé des travaux de conformité après 2007

Un réseau d'ambassadeurs

■ L'enjeu

- Accompagner 800 000 ERP de 5^{ème} catégorie encore à mobiliser
 - commerçants, professions libérales, petits hôtels

■ L'objectif

- sur une période d'1an,
 - doubler les résultats obtenus au cours des deux dernières années en matière de nombre d'ERP entrés dans la démarche
 - et, surtout, doubler le nombre d'ERP rendus accessibles d'ici fin 2019

■ Le dispositif

- Jeunes volontaires du service civique
- **recrutés, formés et accompagnés par le ministère**
 - mis à la disposition des communes

La mission

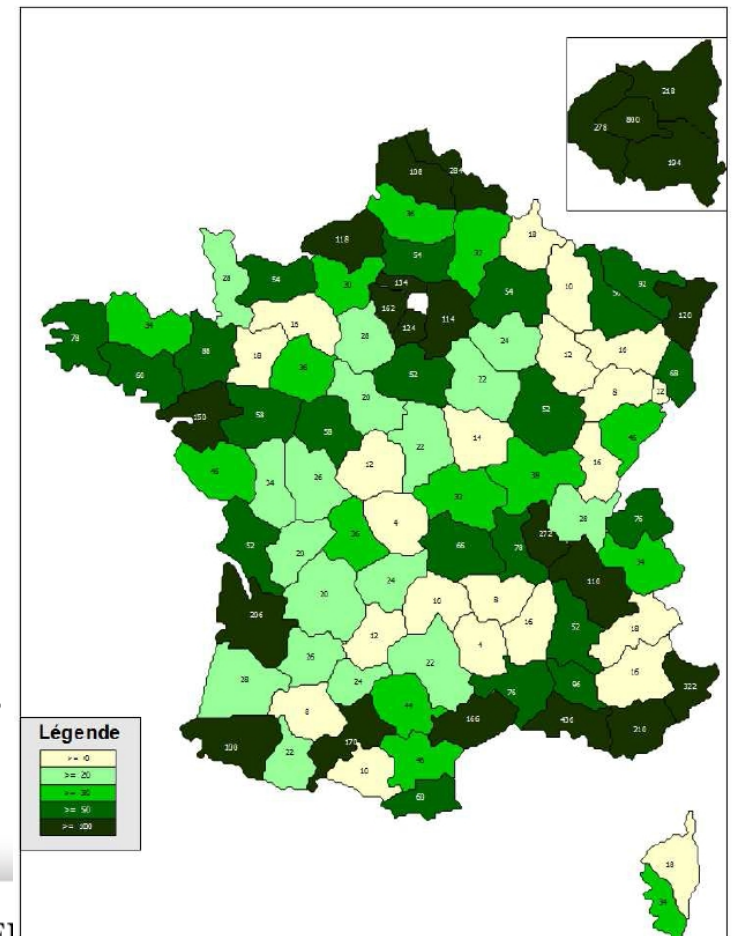
- recensement des ERP visités à l'aide d'une tablette numérique
- recensement des cheminements d'accès à ces ERP à l'aide d'une tablette numérique
- clarification des relations entre propriétaire et locataire d'un ERP
- si l'ERP a déjà été amélioré autant qu'il était possible (ERP accessible ou bénéficiant d'une ou plusieurs dérogations préfectorales) : TVB
- si l'ERP est sous Ad'AP : TVPB
- sinon
 - présente et fait connaître le dispositif des Ad'AP, le site internet ministériel
 - signale les possibilités de dérogation,
 - rappelle l'existence de sanctions administratives et pénales en cas de non-dépôt
 - remet au responsable de la documentation papier (dont la nouvelle version d'Ad'AP simplifié)
 - fait une démonstration de l'auto-diagnostic et du recueil des améliorations simples et utiles à l'aide d'une tablette numérique
 - lui montre la facilité d'usage de la demande d'Ad'AP simplifié
 - oriente le gestionnaire de l'ERP vers la DDT(M) pour toute approbation du dossier d'Ad'AP et pour toute question complexe
- pour chacun de ces trois cas
 - l'ambassadeur évoque le sujet de l'accueil des chiens guides ou d'assistance
 - informe sur la nouvelle obligation de registre d'accessibilité

Les territoires cibles

- **Ceux qui concentrent le maximum d'ERP de proximité**
 - territoires les plus peuplés
- **Répartition des 1 300 000 ERP de proximité référencés par**

		ERP de proximité	
	Communes de plus de	nombre	soit en %
128	50 000 habitants	408 000	31%
268	30 000 habitants	527 000	40%
458	20 000 habitants	623 000	47%
970	10 000 habitants	780 000	59%

Répartition des besoins en Ambassadeurs



Projet d'évolution du dispositif Ad'AP

- **Projet de décret en cours qui prévoit notamment :**
 - La possibilité de modifier un Ad'AP approuvé en cours de mise en œuvre par l'entrée d'un ou plusieurs ERP, par l'évolution de la stratégie et la programmation en cas de difficultés technique ou financière
 - La simplification de l'envoi des attestations d'achèvement des travaux
 - La modification du caractère pérenne des dérogations


- **Avis favorables du CNCPPH et du CNEN.**

- **En attente du passage devant le Conseil d'État.**


→ Estimation de publication : dernier trimestre 2018

Registre public d'accessibilité

- **Obligation réglementaire depuis le 30 septembre 2017 pour tous les ERP**
- **Guide méthodologique et support FALC à disposition sur le site DMA**
- **Attention aux pratiques abusives :**
 - élaboration gratuite possible
 - aucun « enregistrement » prévu par la loi !



Accessibilité de l'établissement




Bienvenue

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services


oui non

 **Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap**

→ Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.


→ Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.


→ Le personnel sera formé.

 **Matériel adapté**

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

 **Contact :**


 **Consultation du registre public d'accessibilité :**

à l'accueil sur le site internet


N° SIRET :

Adresse :

Contributeurs : Fédération APAJ, DMA, Unapei Recteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJ, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017




Certaines prestations ne sont pas accessibles




1.

Ce service sera accessible le :


Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation : oui non




2.

Ce service sera accessible le :


Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation : oui non



3.

Ce service sera accessible le :

Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation : oui non

Contributeurs : Fédération APAJ, DMA, Unapei Recteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJ, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

Formation « accueil des personnes handicapées »

- **Obligation de formation à l'accueil des personnes handicapées pour les ERP accueillant plus de 200 personnes.**

- **Rédaction d'un guide**

À destination des organismes de formation :

- il définit des attendus minimaux de contenus
- il précise les objectifs généraux et pédagogiques à atteindre

À destination des ERP :

- il outille les entités soumises à l'obligation de formation pour les aider à choisir l'offre qui leur convient le mieux

- **Toutes les formations qui ne respecteront pas les attendus et les objectifs seront considérées comme du niveau de la sensibilisation.**

Accessibilité et dématérialisation



Fermer

Attestation d'accessibilité d'un établissement recevant du public

Formulaire d'attestation d'accessibilité à destination des établissements recevant du public (ERP) conformes à la réglementation accessibilité (article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).
Tout ERP accessible doit se signaler à l'administration et envoyer une attestation d'accessibilité. Celle-ci peut être réalisée par le gestionnaire ou le propriétaire pour un ERP de 5e catégorie. Si, et uniquement si, vous ne disposez pas d'un SIRET, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour renseigner votre identité : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-d-accessibilite-erp-sans-siret>

Connectez-vous

Email

Renseigner son email

Mot de passe

••••••••

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

Se connecter

ou



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Demarches-simplifiees.fr

**La plateforme nationale pour les
téléprocédures**

Brefs rappels réglementaires

- Chaque **propriétaire** ou **gestionnaire** doit **déclarer sa situation** :
 - auprès des services de l'État (Préfet - **DDT(M)**)
 - à la **mairie** du lieu d'implantation de son ERP

→ Soit en **attestant de sa conformité** si tel est le cas

→ Soit en **déposant** une demande d'approbation d'agenda d'accessibilité (**Ad'AP**)

Dans ce cas, une **attestation d'achèvement d'Ad'AP** viendra **clôre** la procédure de mise en accessibilité

Se télédéclarer accessible, comment ça marche ?

- **L'accès se fait en un clic** (site des services de l'État dans le département – nom du département.gouv.fr – sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire, relais possible par les chambres consulaires, les collectivités...)

- **L'utilisateur**
 - **crée un compte** à moins qu'il n'en dispose déjà (demarches-simplifiees.fr ou France Connect)
 - renseigne son **numéro de SIRET**
 - fournit les **quelques renseignements complémentaires** demandés (nom de l'établissement, adresse,...)
 - peut apporter quelques **commentaires** à l'attention du service instructeur
 - **joint d'éventuels justificatifs** (arrêté de dérogation, photographies...)
 - **envoie** son attestation en **un clic**

Quel intérêt ?

- **Simplicité** de déclaration
- **Sécurisation** de l'envoi
- **Échanges** possibles avec les services
- Possibilité de joindre des **justificatifs**
- **Fluidité** et **rapidité** de traitement
- **Accusé de réception** qui sécurise le déclarant et l'informe de l'avancement de son dossier
- Délivrance d'une **attestation d'enregistrement** de l'attestation pouvant alimenter le registre public d'accessibilité

... Même s'il reste toujours possible d'utiliser l'envoi papier

4 modèles d'attestations

- **ERP accessible au 1^{er} janvier 2015**
 - Attestation d'accessibilité d'un ERP **disposant d'un numéro SIRET**
 - Attestation d'accessibilité d'un ERP **sans numéro SIRET**
- **ERP sous Ad'AP**
 - Attestation d'achèvement des travaux et/ou actions de mise en accessibilité prévus dans un Ad'AP approuvé d'un ERP **avec SIRET**
 - Attestation d'achèvement des travaux et/ou actions de mise en accessibilité prévus dans un Ad'AP approuvé d'un ERP **sans SIRET**

Projet c-conforme

**L'appli de recensement des ERP
déclarés conformes**

Présentation de l'outil c-conforme

Proposition d'un outil partagé par tous

Principe de l'outil :

- Information centralisée et simple d'accès

Traduction :

- Plateforme en ligne permettant d'accéder à l'ensemble des données, centralisée par la DDT(M) (un seul « lien » partagé par tous)
- Recherche par nom d'ERP et/ou adresse et réponse de l'outil sur la conformité (interrogation de la base de données)
- Accessible sur internet et sur smartphone (format adapté)

Avec la télédéclaration et C'conforme !



Traitement des attestations de conformité à la loi sur l'accessibilité

Gestionnaire d'ERP

Accusé de réception
Accusé d'enregistrement

télédéclaration

Accusé de réception

Formulaire Papier

Validation,
Et importation

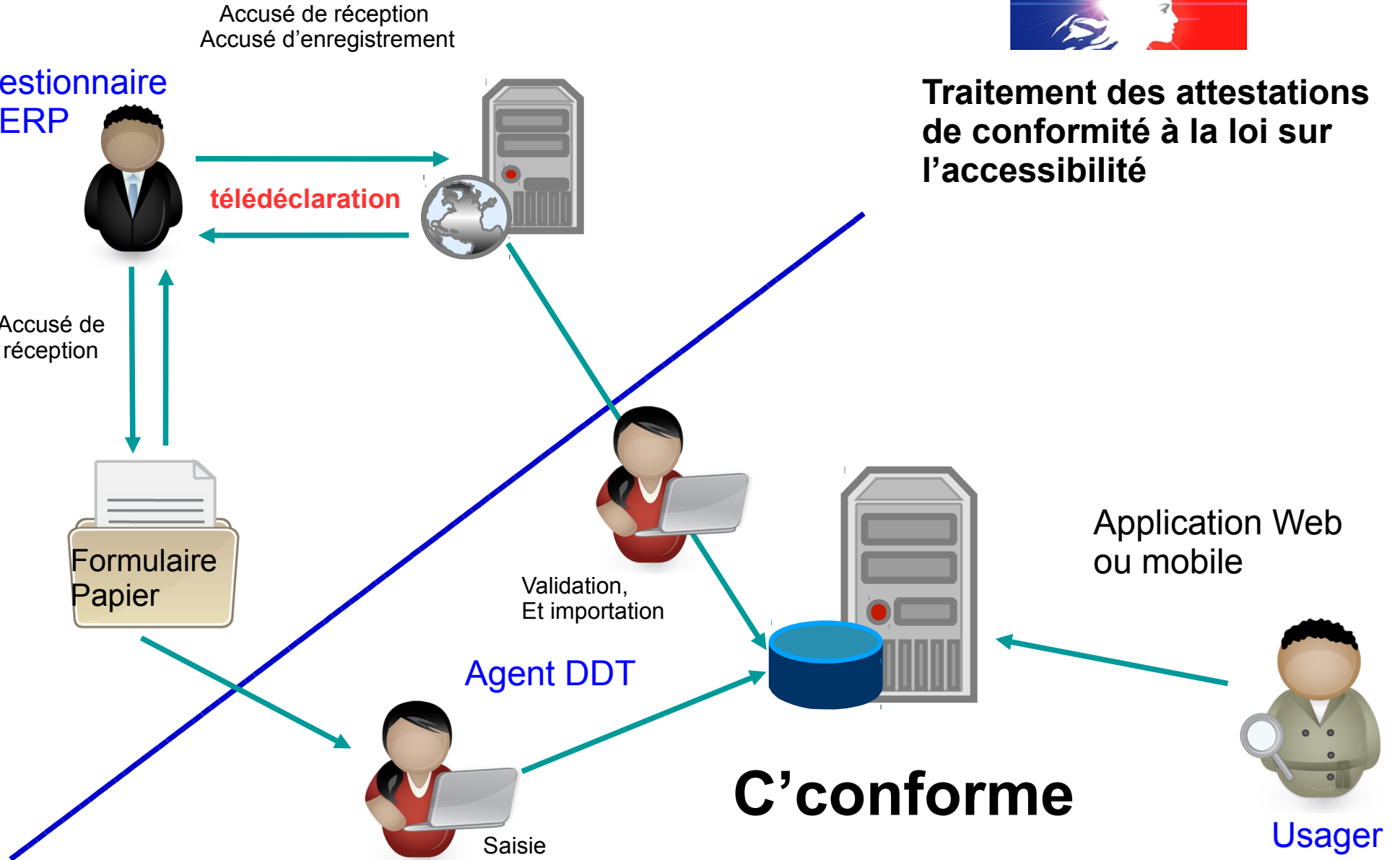
Application Web
ou mobile

Agent DDT

C'conforme

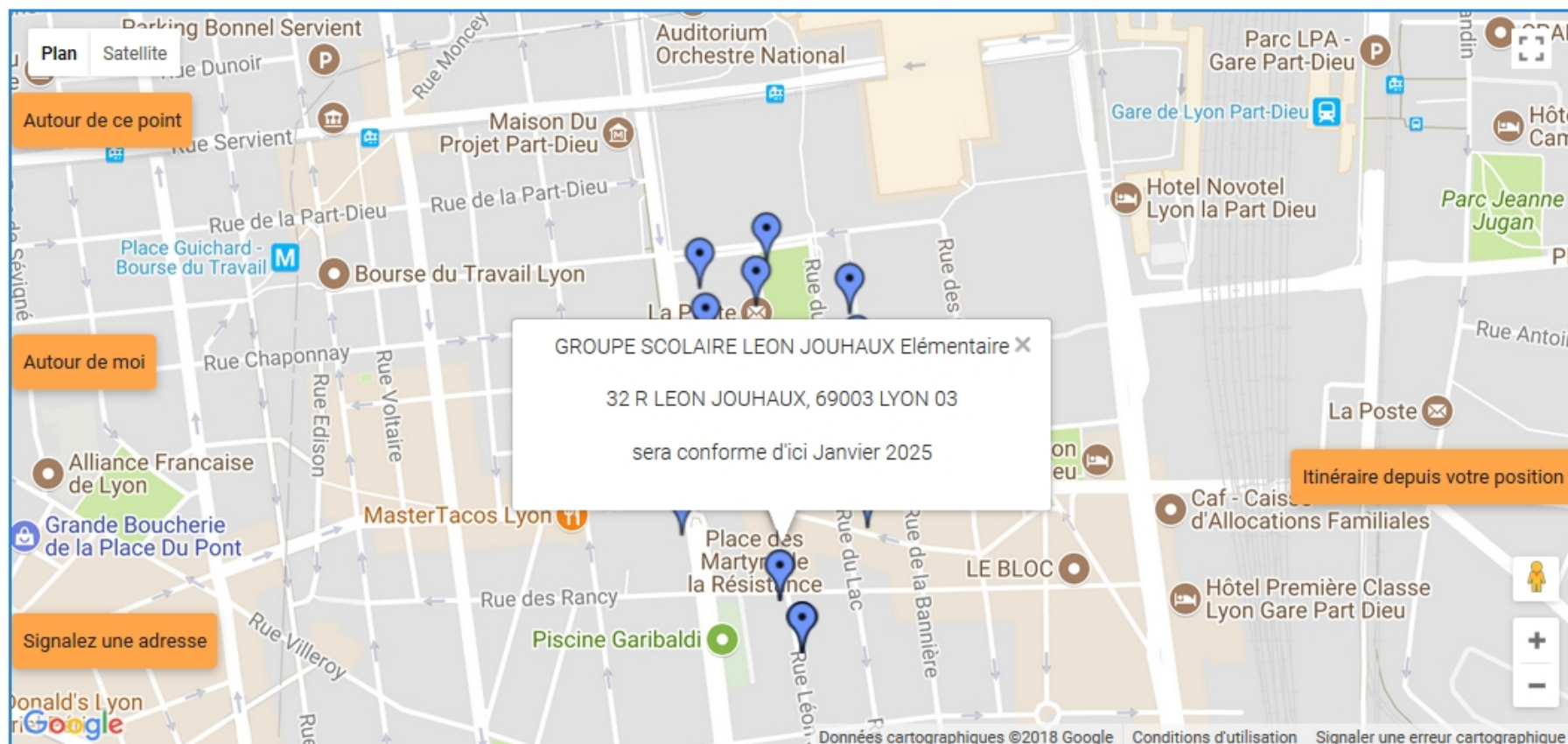
Usager

Saisie



Présentation de l'outil c-conforme

L'établissement Hotel de la Métropole sera conforme d'ici Janvier 2025.



Mentions légales

Pour consulter les Précautions d'usage, cliquez
[ici](#)

Avancement de l'accessibilité des transports

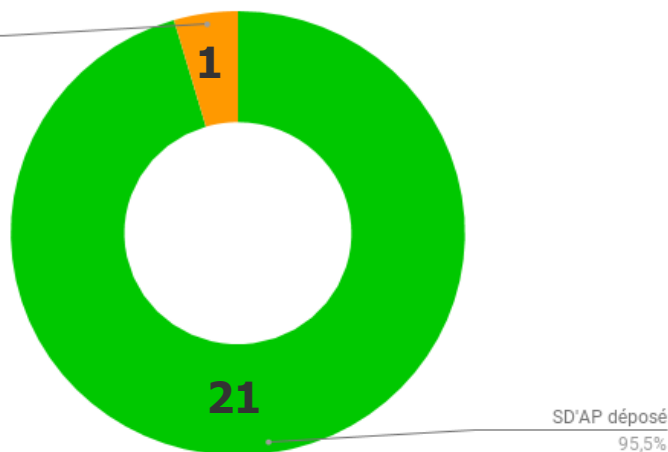
Partie 1 : Bilan SD'AP

■ Bilan quantitatif des SD'AP

- Sur le périmètre des anciennes régions : **100 %** des réseaux de transports régionaux sont couverts ou le seront par un SD'AP

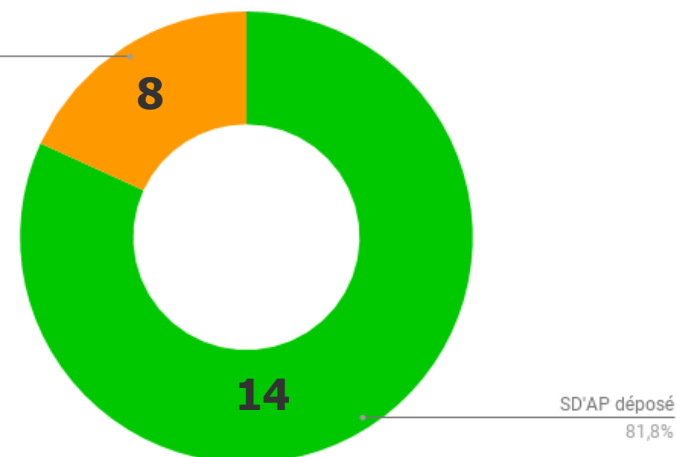
Volet Ferroviaire

Prorogation en cours
4,5%



Volet Routier

Prorogation en cours
18,2%

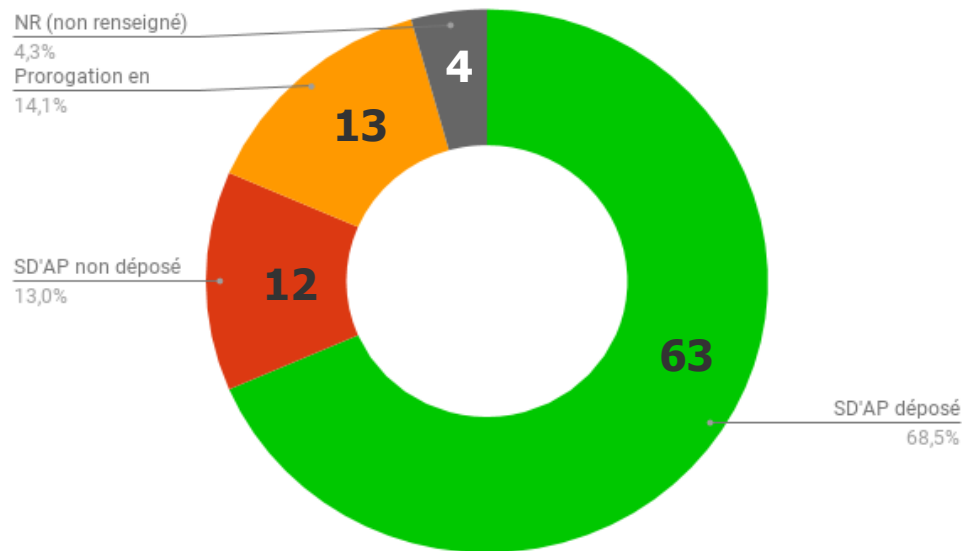


Bilan au 01/01/2018 (Source : Cerema)

Partie 1 : Bilan SD'AP

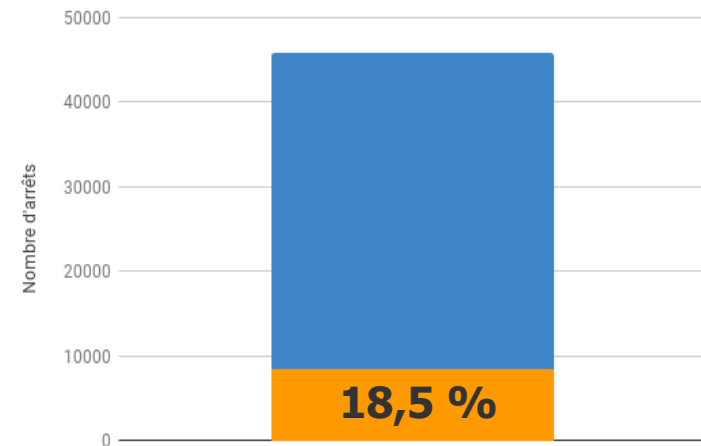
■ Bilan quantitatif des SD'AP

- Sur les périmètres départementaux : **73 %** des réseaux de transports routiers non urbains sont couverts ou le seront par un SD'AP



Bilan au 01/01/2018 (Source : Cerema)

Proportion des arrêts prioritaires



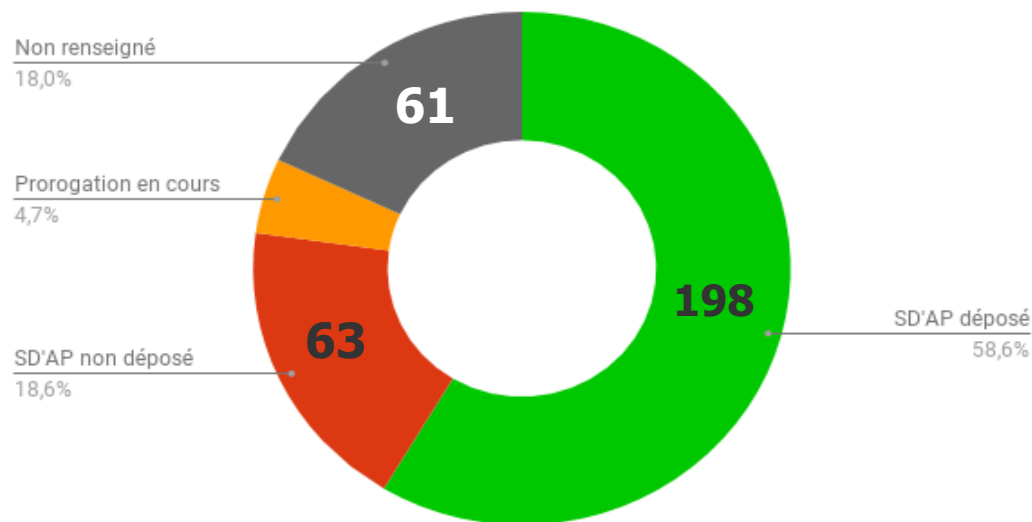
- Arrêts non prioritaires
- Arrêts prioritaires

Partie 1 : Bilan SD'AP

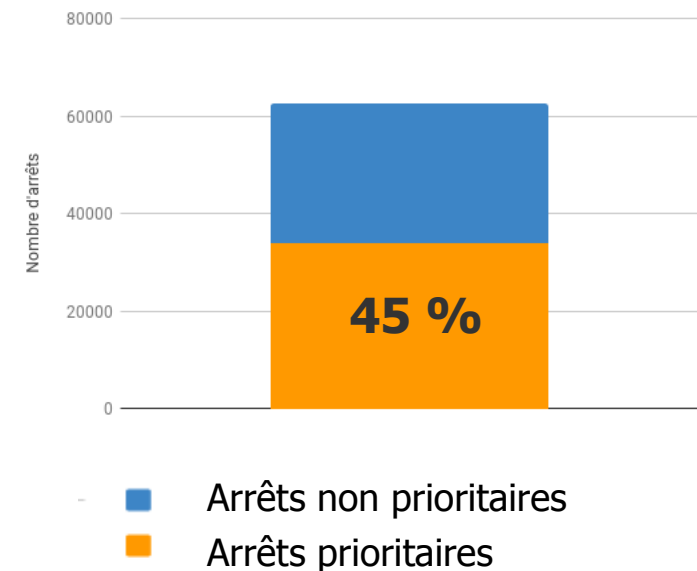
■ Bilan quantitatif des SD'AP

- Sur les ressorts territoriaux des AOM : **63 %** des réseaux de transports urbains et non urbains sont couverts ou le seront par un SD'AP

(à noter : aucune information pour 18 % des réseaux)



Proportion d'arrêts prioritaires



Bilan au 01/01/2018 (Source : Cerema)

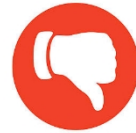
Partie 1 : Bilan SD'AP

- **Bilan qualitatif des SD'AP : quels enseignements tirés de la mise en œuvre ?**



Les points positifs

- ✓ La concertation avec les usagers
- ✓ L'aménagement des arrêts
- ✓ La formation des personnels
- ✓ L'information aux voyageurs
- ✓ La sensibilisation du grand public

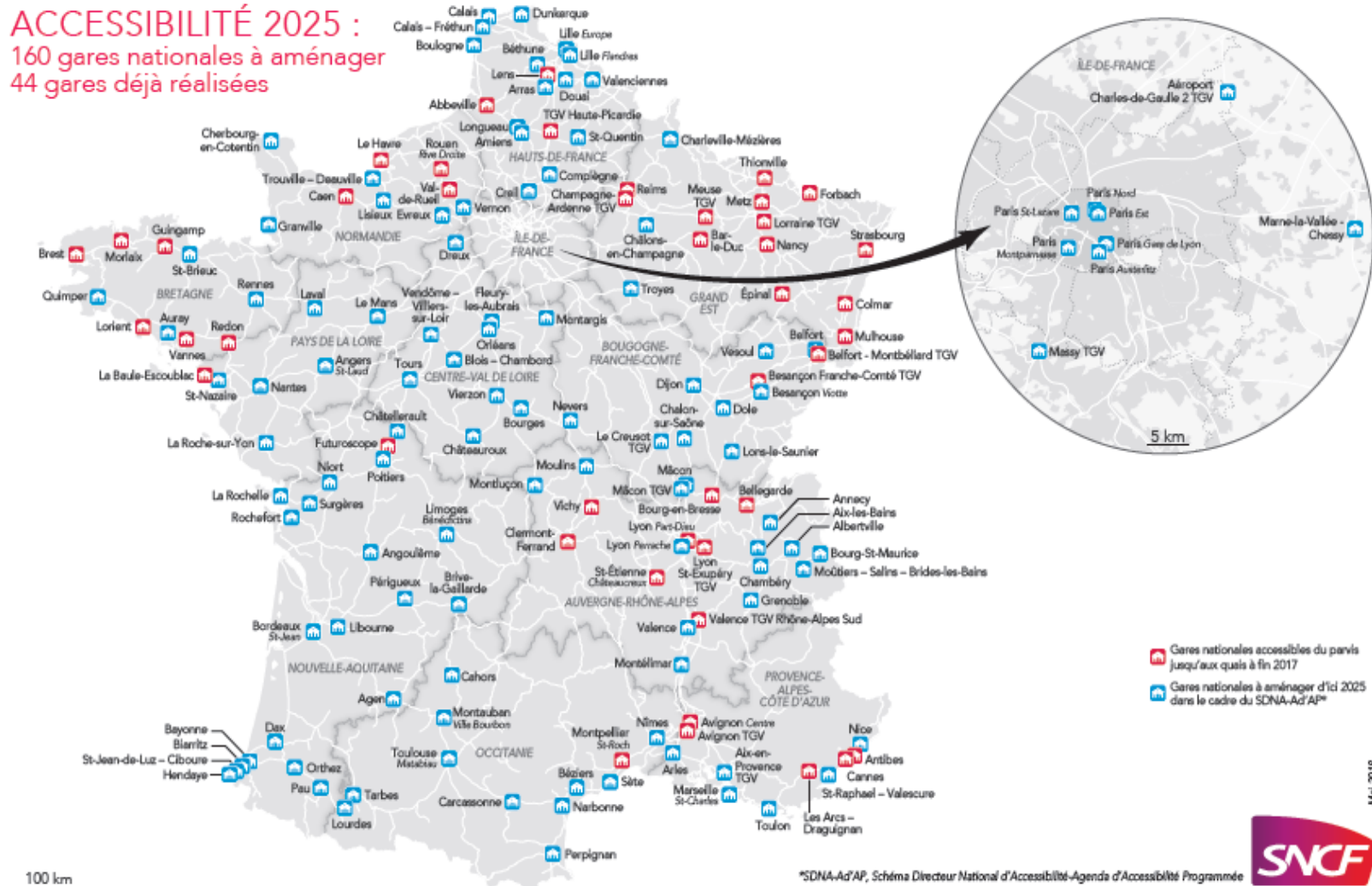


Les difficultés rencontrées

- ✓ L'agrandissement du ressort territorial
- ✓ La restructuration des réseaux
- ✓ La coordination des acteurs
- ✓ L'identification des impossibilités techniques avérées (ITA)

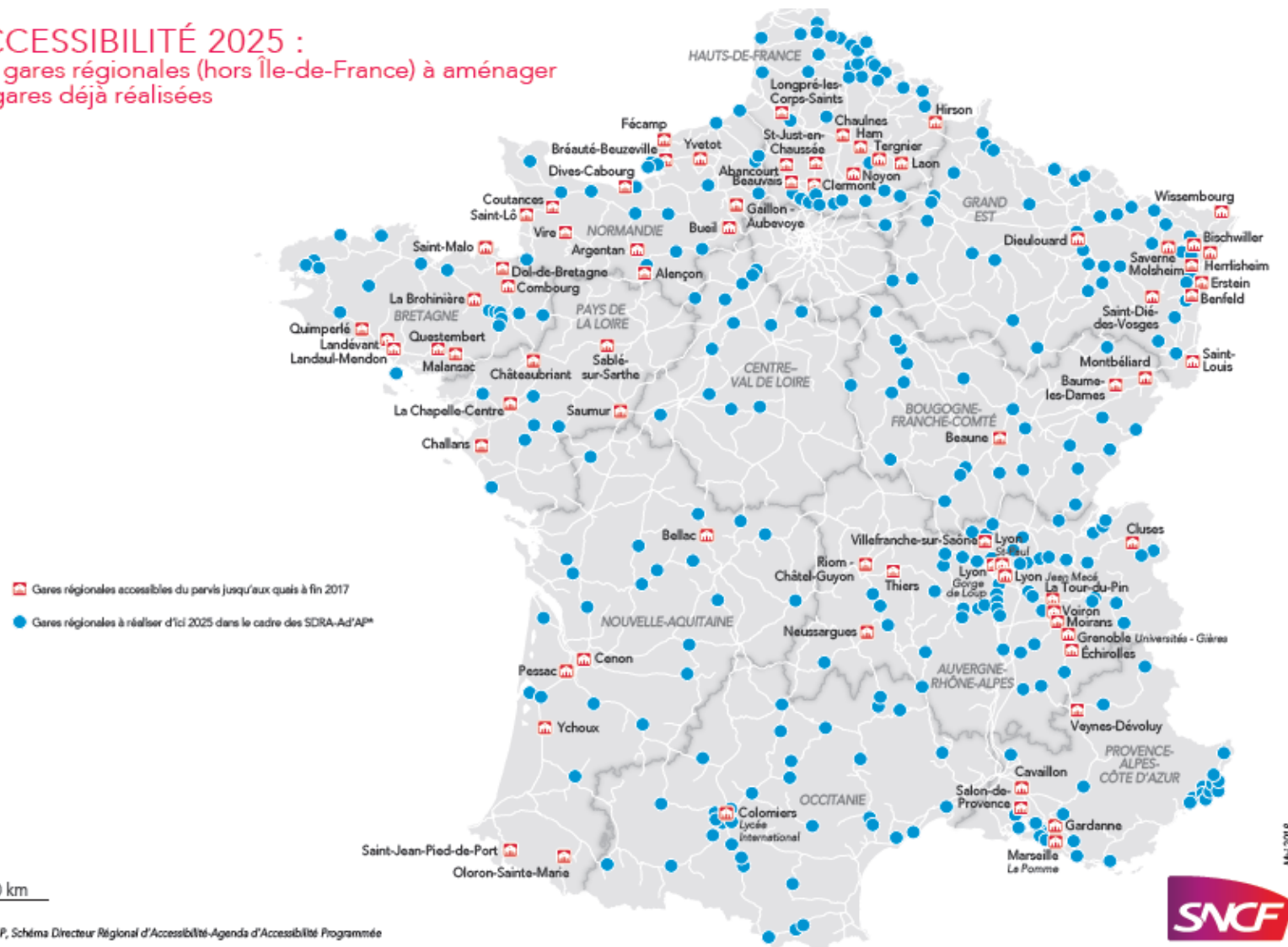
SDNA-Ad'AP - Point à fin 2017

ACCESSIBILITÉ 2025 :
 160 gares nationales à aménager
 44 gares déjà réalisées



SDRA-Ad'AP - Point à fin 2017

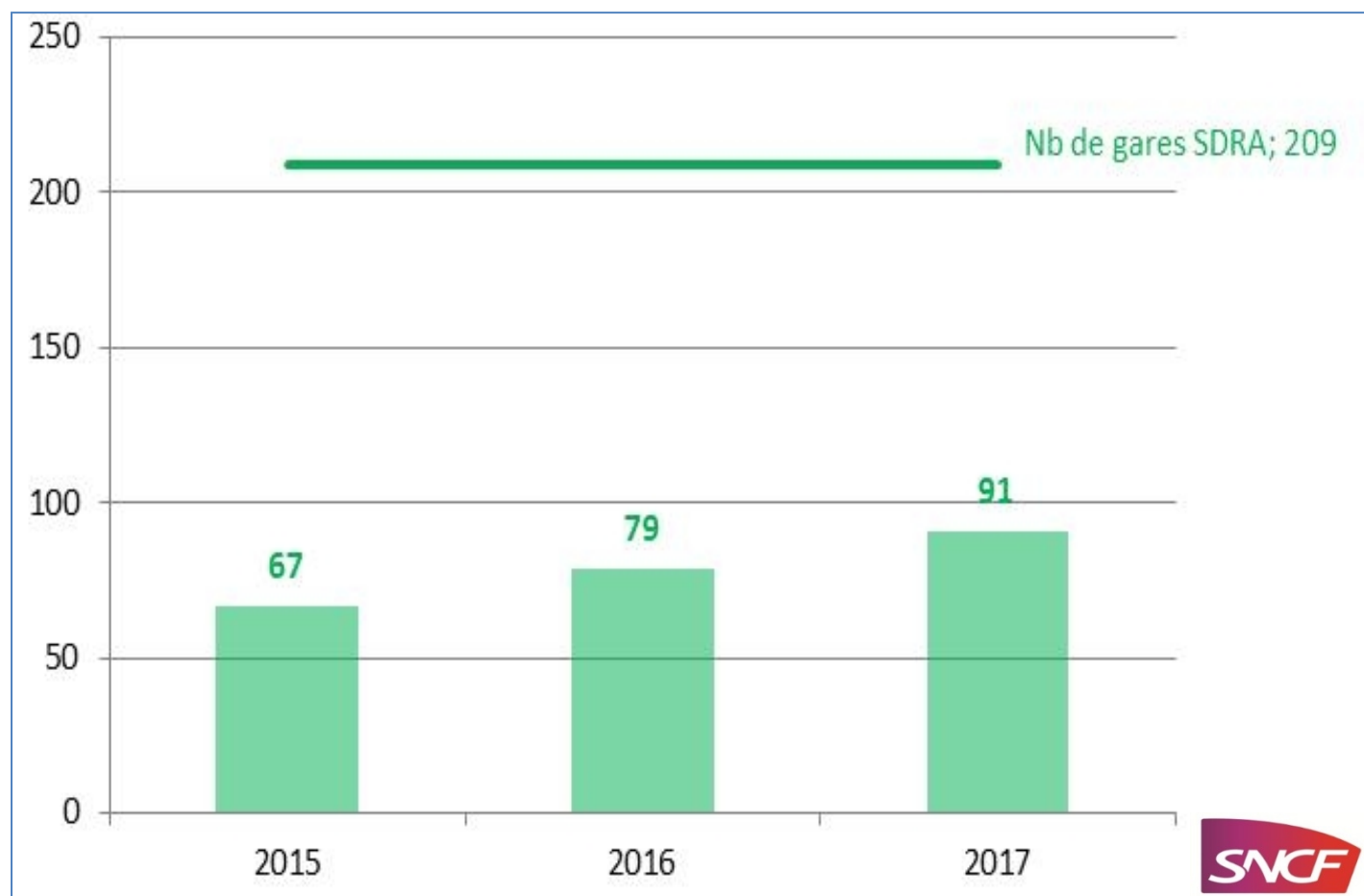
ACCESSIBILITÉ 2025 :
361 gares régionales (hors Île-de-France) à aménager
74 gares déjà réalisées



zoom sur le SDA-Ad'AP- Ile-de-France

44% des gares inscrites dans le SDA-Ad'AP Ile de France sont déjà mises en accessibilité

Nombre total de gares en IDF : 385



Perspectives, recherches actions

- **« Transport - Mobilité » - recherches actions par la DMA et CEREMA**
 - **GT : Normaliser la façon de décrire l'accessibilité** dans les transports et sur la voirie (SIG) de façon à créer des bases de données harmonisées et interopérables pour l'information voyageurs
 - **Gt : Garantir et développer le potentiel des balises sonores numériques**
 - **Publication** : Aménager ses points d'arrêt accessibles à tous – Guide du Cerema publié fin mai 2018 :
<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/points-arret-bus-accessible-s-tous-norme-au-confort>
 - **Etude : Améliorer la prise en compte des personnes en fauteuil roulant dans les bus et dans les cars** – Etude Cerema
 - **Expérimentation : Mettre en œuvre des services de substitution adaptés** – Expérimentations du Cerema en partenariat avec des collectivités



Merci pour votre attention



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr